

PROCÈS-VERBAL d'une réunion ordinaire du **Conseil d'établissement** de l'école primaire des Explorateurs (205, rue Désiré-Juneau, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier), tenue le jeudi 1^{er} février 2024, à 18 h 30, à laquelle ont participé :

Les représentants des parents :

- M^{mes} Marie-Ève Allard, Andrée-Anne Dubois, Geneviève Gauthier-Ferland et Stéphanie L'Heureux ainsi que M. Éric Foster

Les représentantes des enseignants :

- M^{mes} Sarah Boulianne, Marie-Michèle Godbout et Joëlle Lavoie-Landry

Les représentantes du personnel de soutien :

- M^{me} Roxanne Thibault-Dufour

Autres présences :

- M^{mes} Annie Dussault en tant que parent substitut n'ayant pas le droit de vote lors de la rencontre
- M. Martin Savard (directeur)
- M^{me} Nathalie Laprade (membre de la communauté)

Absences :

- M^{me} Cathie Paquet et M. Éric Pelletier

1. Ouverture de l'assemblée

M^{me} Geneviève Gauthier-Ferland déclare la séance officiellement ouverte à 18 h 30 et souhaite la bienvenue aux membres présents.

2. Adoption de l'ordre du jour

CÉ-2023-2024-21

Il est proposé par M^{me} Stéphanie L'Heureux que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Proposition adoptée à l'unanimité

3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 2 novembre 2023

CÉ-2023-2024-22

M. Éric Foster propose l'adoption du procès-verbal de la réunion du 2 novembre 2023 tel que déposé.

Proposition adoptée à l'unanimité

4. Suivi au procès-verbal

M^{me} Geneviève Gauthier-Ferland et M. Éric Foster font les suivis du procès-verbal de la réunion du jeudi 2 novembre 2023.

5. Droit de parole au public

Personne ne s'est présenté à la séance.

6. Répartition du temps alloué aux spécialités et aux autres disciplines (grille-matière)

M^{me} Geneviève Gauthier-Ferland présente les tableaux résumant le temps qui pourrait être alloué aux spécialités pour l'année scolaire 2024-2025. Ce temps d'enseignement correspond à celui qui n'est pas dispensé par les titulaires. Elle présente aussi rapidement la répartition des disciplines pour chacun des 3 cycles.

CÉ-2023-2024-23

M^{me} Andrée-Anne Dubois propose que la répartition du temps alloué aux spécialités soit adoptée selon le tableau déposé, conditionnellement à ce que ce même tableau soit accepté par les enseignants en assemblée générale.

Proposition adoptée à l'unanimité

7. Critères de sélection de la direction d'établissement

M. Martin Savard quitte la rencontre pendant la durée de la discussion. M^{me} Geneviève Gauthier-Ferland présente le document exposant les critères de sélection de la direction d'établissement. Elle explique que l'exercice doit être fait annuellement et que la direction générale pourrait utiliser cette liste de compétences recherchées pour la sélection de candidats, s'il fallait pourvoir aux postes de direction et de direction adjointe d'école.

M^{me} Geneviève Gauthier-Ferland présente ce qui suit :

Proposition :

Le conseil d'établissement est d'avis que les directeurs de notre établissement doivent d'abord être motivés à travailler dans le milieu dans lequel ces derniers évoluent. Ils doivent avoir la capacité de s'acclimater à ce milieu pour ainsi prendre les décisions en tenant compte de ce dernier. Nous sommes aussi en accord que les directeurs de l'établissement doivent connaître le profil des compétences des directeurs d'établissement et veiller à développer les compétences décrites dans ce document.

Critères spécifiques retenus par le conseil d'établissement :

- Ouverture à l'implication parentale dans la vie de l'école ;
- Attitude proactive, ouverture aux changements, créativité ;
- Empathie, respect de soi et des autres, assurance personnelle ;
- Mobilisation autour d'un projet commun (parascolaire, parc-école, etc.) ;
- Assurer un système de communication efficace et transparent en tout temps ;
- Déléguer les tâches à son équipe : enseignants, intervenants, membres de la direction, etc.

Les directeurs de l'établissement doivent être en mesure de créer des événements marquants qui facilitent la réalisation des projets de l'école selon les intérêts des élèves et des parents.

Le sens de l'écoute, l'objectivité, la rigueur, la confiance en autrui, la cohérence, la pensée stratégique, la mobilisation et la planification sont d'autres critères retenus par les membres.

CÉ-2023-2024-24

Il est proposé par M. Éric Foster que les critères de sélection de la direction d'école retenus soient ceux précédemment nommés et discutés et qu'ils soient transmis au centre de services scolaire.

Proposition adoptée à l'unanimité

8. Sorties éducatives

Les membres s'entendent sur ce qui suit au sujet de la planification des sorties éducatives pour 2023-2024 :

- Le projet de sorties devra compter de 2 à 3 sorties pour tous les niveaux ;
- Il devra y avoir au minimum :
 - 1 sortie plein air
 - 1 sortie culturelle
- Pour des projets particuliers, un financement sera possible afin d'aider les parents (ex : voyage) ;
- Une attention particulière devra être portée au carnet des journées pédagogiques prévues au service de garde afin de ne pas planifier d'activités en double.

CÉ-2023-2024-25

M^{me} Marie-Ève Allard propose que le cadre de référence pour les sorties éducatives 2023-2024 soit adopté tel que décrit ci-haut.

Proposition adoptée à l'unanimité

9. Choix d'une formule d'anglais intensif pour 2024-2025

M^{me} Geneviève Gauthier-Ferland mentionne qu'une décision doit être prise concernant la formule d'anglais intensif pour l'année prochaine. Elle demande aux membres s'ils ont des questions ou des commentaires à faire quant à la présentation faite lors de la dernière séance.

CÉ-2023-2024-26 a)

Il est proposé par M. Éric Foster d'appliquer en 2024-2025, pour les classes de 6^e année régulière, la formule 5 mois / 5 mois d'anglais intensif.

Proposition adoptée à la majorité

CÉ-2023-2024-26 b)

De plus, M. Éric Foster propose que dans la situation où nous ayons 1 classe de 5^e/6^e année l'an prochain, la formule d'anglais enrichie comprenant 10 périodes par cycle soit retenue.

Proposition adoptée à l'unanimité

10. Encadrement concernant les activités lors des journées pédagogiques

M^{me} Roxanne Thibault-Dufour aimerait que la somme de 125 \$ demandée aux parents soit le maximum permis pour l'ensemble des journées pédagogiques prévues dans le calendrier 2024-2025.

En temps normal, les statistiques d'inscriptions démontrent que plus d'enfants sont présents en sorties, malgré les frais occasionnés aux parents, par rapport aux journées où des thématiques sont vécues à l'école.

CÉ-2023-2024-27

À la suite de la discussion tenue, il est proposé par M^{me} Marie-Ève Allard que le montant maximal demandé aux parents soit fixé à 125 \$ pour l'ensemble du carnet 2024-2025 et que la répartition de ce montant soit laissé à la discrétion des responsables du service de garde.

Proposition adoptée à l'unanimité

CÉ-2023-2024-28

M^{me} Stéphanie L'heureux propose que les parents des enfants qui s'absentent régulièrement lors des journées pédagogiques soient appelés après 2 absences non motivées. Les enfants qui s'absenteront une troisième fois seront exclus des journées pédagogiques jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

Proposition adoptée à l'unanimité

11. Ouverture du service de garde en août 2024

M^{me} Geneviève Gauthier-Ferland explique que l'an prochain, les enseignants seront de retour au travail le jeudi 22 août 2024 et que la journée de rentrée scolaire officielle des élèves est le mercredi 28 août 2024.

CÉ-2023-2024-29

Il est proposé par M^{me} Andrée-Anne Dubois que l'ouverture du service de garde s'effectue le mercredi 28 août 2024.

Proposition adoptée à l'unanimité

12. Levée de fonds (bûches, course-o-thon, rodéo)

M. Martin Savard mentionne que 1 221 buches ont été vendues cette année pour un profit de 8 325 \$. La formule de « service à l'auto » lors de la distribution sera reconduite l'année prochaine étant donné son efficacité.

La direction mentionne aussi que le course-o-thon aura lieu le mercredi 22 mai 2024 et sera remis au lendemain en cas de mauvaise température. Des démarches seront faites concernant les premiers répondants pour faire la circulation dans les rues empruntées par les coureurs. En mai 2023, la somme d'environ 17 000 \$ a été accumulée grâce à la tenue de la course.

Enfin, il termine en mentionnant que l'école sera en charge d'un bar lors du rodéo de Ste-Catherine qui aura lieu les 28, 29 et 30 juin 2024. L'an dernier, la somme de 6 300 \$ a été ramassée lors de cet évènement.

13. Parascolaire (session hiver - 2024)

M. Martin Savard dresse la liste des activités parascolaires qui seront offertes aux élèves durant la session parascolaire à venir. D'abord, il mentionne que le ski alpin et la planche à neige ont repris cet hiver. Environ 100 élèves sont inscrits.

Les autres activités parascolaires prévues ont été annulées dû à la grève afin de permettre aux activités qui étaient en cours à l'automne de se poursuivre.

14. Plan de rattrapage

M. Martin Savard mentionne que 22 employés ont donné leur nom afin de participer au plan de rattrapage. Il y a environ 100 élèves qui ont été ciblés afin de bénéficier de ce service qui se déroulera du 5 février au 31 mai 2024. Une subvention de 143 000 \$ a été offerte à l'école afin de mettre en place cette mesure.

15. Parole aux représentantes du service de garde

M^{me} Roxanne Thibault-Dufour mentionne qu'il manque actuellement au moins 3 éducatrices à tous les jours et qu'elle cherche des employés pour combler des postes.

16. Parole au membre de la communauté

M^{me} Nathalie Laprade mentionne que le samedi 3 février 2024 se déroulera la Fête de l'hiver au Parc du Grand-Héron. De plus, à l'occasion des Fêtes du 200^e, une conférence sera donnée à l'église de Sainte-Catherine au sujet de la présence des Irlandais sur le territoire.

17. Parole aux représentantes du comité de parents

M^{me} Stéphanie L'Heureux a assisté aux 3 dernières rencontres de comité de parents. Les principaux points abordés lors de ces rencontres sont placés en annexe à ce procès-verbal.

18. Parole au responsable de la trésorerie

M^{me} Geneviève Gauthier-Ferland mentionne qu'aucune dépense n'a été faite. Le solde du fonds de roulement du conseil d'établissement est donc de 1 892 \$.

19. Sujet divers

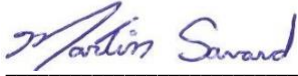
Aucun sujet n'a été ajouté à l'ordre du jour.

20. Levée de l'assemblée

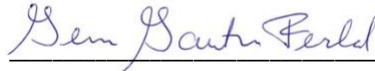
CÉ-2023-2024-30

Il est proposé par M^{me} Geneviève Gauthier-Ferland que la rencontre soit levée à 21 h 15.

Proposition adoptée à l'unanimité



Martin Savard
Directeur



Geneviève Gauthier-Ferland
Présidente